

**Association Française de Développement  
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**  
Délégation Grand Sud-Ouest  
9, rue Bourdon 31200 Toulouse  
tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 8 Décembre 2004

À Monsieur le Président du  
Conseil Régional du Languedoc-Roussillon- Septimanie  
201, avenue Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2

Objet: demande d'un programme  
régional de Véloroutes et Voies Vertes

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V, qui sont également présentés sur le site : [www.af3v.org](http://www.af3v.org).

La Délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

L'AF3V vous écrit pour vous demander d'adopter un programme régional de développement d'un réseau de Véloroutes et Voies Vertes.

Ce programme pourrait faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région, puisque le C.I.A.D.T. du 15-12-98 a décidé d'inscrire le "Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes" parmi les projets de développement susceptibles de recevoir le soutien de l'Etat.

**Ce programme devrait retenir les deux grands itinéraires qui figurent sur la carte du réseau d'intérêt national:**

**1- La "Voie Verte des Deux Mers"**, itinéraire cyclable en site propre, puisqu'il utilise le chemin de halage du canal du Midi.

La région Languedoc-Roussillon devrait la réaliser en totalité, entre la limite du Département de l'Aude - commune de Labastide d'Anjou- et la Point des Onglous, commune de Marseillan. (à aménager: 100 km dans l'Aude, 75 km dans l'Hérault).

Cet itinéraire en site propre reliera à terme Castets-en-Dorthe (et Bordeaux) à Toulouse et à Agde. Il présente d'importantes potentialités de développement touristique et économique, vu le renouveau d'intérêt pour les canaux, et notamment pour le canal du Midi.

Les deux régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ont décidé l'aménagement de cette « Voie Verte » sur leur territoire, et les travaux sont déjà bien avancés en Midi-Pyrénées.

**2- La "Véloroute méditerranéenne"**, constituée ainsi:

- de Beaucaire à Sète: chemin de halage du canal du Rhône à Sète;
- de Sète à Agde: piste cyclable à créer au bord de la mer, le long de la RN;
- d'Agde à Béziers: chemin de halage du canal du Midi, itinéraire commun avec la "Voie Verte des Deux Mers"
- De Béziers à Narbonne: itinéraire balisé sur petites routes tranquilles;
- de Narbonne à Port-La-Nouvelle: sentier de randonnée déjà aménagé par le Conseil Régional le long du canal de La Robine;

- de Port-La-Nouvelle à Argelès-Plage: pistes cyclables existantes et à créer, RD 81 à aménager, petites routes tranquilles (le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a retenu ce projet littoral dans son Schéma départemental des itinéraires cyclables).

D'autres Véloroutes et Voies Vertes en Languedoc-Roussillon devraient être aussi étudiées, puis aménagées, dans les années à venir.

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon a déjà co-financé, en 2003, une étude d'un Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes, qui a été réalisée par le bureau d'études Altermodal.

Hélas cette étude d'un schéma ne s'est encore traduite par aucune décision.

Nous vous interrogeons sur votre future politique, en espérant que vous adopterez un Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, ambitieux, et permettant la croissance d'un réseau intégré, cohérent, et porteur d'un développement harmonieux des territoires.

L'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

M. Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association Vélo

PJ: - Dépliant de présentation de l'AF3V  
- Catalogue touristique 2003 édition 2004